



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 101296

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du développement et de la francophonie sur l'aide à la presse francophone des pays du sud. En effet, depuis 1998, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a mis en œuvre un programme de soutien au développement de la presse écrite francophone des pays du Sud. Le fonds apporte un appui aux entreprises de presse dont le siège est basé dans un pays du Sud membre de l'OIF et qui désirent améliorer leur politique éditoriale, leur gestion managériale ou leur développement technologique. Une même entreprise peut postuler un nombre illimité de fois au fonds d'appui à la presse du Sud. Toutefois, un délai de deux ans doit être observé, après l'obtention d'une subvention, avant l'introduction d'une nouvelle candidature. En outre, les conditions requises pour une deuxième demande ou une troisième demande sont particulièrement contraignantes. En effet, les nouvelles demandes doivent présenter un caractère particulièrement inédit pour obtenir un soutien financier. Autrement dit, l'aide financière au développement de la presse écrite francophone des pays du Sud de l'OIF est quelque peu limitée et ne concerne que quelques structures. Or, en Asie du Sud Est par exemple, il existe un certain nombre de magazines papiers et autres webzines francophones. Cette presse est particulièrement appréciée par les Français établis dans les pays d'Asie du sud-est dans la mesure où elle leur permet de garder un lien avec la France et la langue française. Malheureusement, ces magazines peuvent rencontrer des difficultés notamment financières. Aussi, il souhaiterait que le Gouvernement précise les aides existantes pour soutenir le développement de la presse écrite francophone à l'étranger.

Texte de la réponse

D'une manière générale, le Fonds stratégique pour le développement de la presse, géré par le ministère de la Culture et de la Communication, soutient la promotion de la presse française à l'étranger. En ce qui concerne la presse francophone éditée et publiée dans les pays francophones du sud, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international ne dispose pas de programmes de soutien financier spécifique. En Asie du Sud-Est, et en particulier dans les pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le soutien à la presse francophone locale est assuré par les postes diplomatiques. Il peut prendre la forme d'achats d'abonnements, d'achats d'espaces publicitaires ou d'une participation à leurs activités. Par exemple, au Vietnam, le magazine francophone, Le Courrier du Vietnam, bénéficie du soutien de l'ambassade de France et de l'Institut français du Vietnam. Cet appui à la presse francophone ne peut se concevoir qu'en complément d'une volonté politique locale d'afficher une appartenance à l'espace francophone.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101296

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement et francophonie

Ministère attributaire : Développement et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10210

Réponse publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1740